

— Et le lendemain notre congé de par le propriétaire, sur la plainte collective de tous les voisins.

— Sais-tu l'heure qu'il est ?

— Non.

— Minuit et demi; à peu près l'heure de sortir du bal pour lequel tu n'es pas encore habillé.

ALPHONSE KARR.



LA PLACE DE GRÈVE.



Si le livre des *Cent-et-Un* eût été destiné à donner une description pittoresque et animée de tous les lieux de la capitale témoins d'événements tragiques susceptibles d'émouvoir la sensibilité des lecteurs, il n'en est aucun qui, sous ce rapport, pût offrir des scènes plus dramatiques et plus variées que la place de Grève. Mais à Dieu ne plaise que, pour exciter des émotions, nous cherchions à rappeler ces supplices af-

freux qu'une législation barbare faisait endurer aux criminels.

Nous ne parlerons donc point du supplice de la roue infligé à Ravailac, pour avoir plongé un poignard dans le sein du bon Henri, ni de l'horrible agonie de la marquise de Brinvilliers, habile à préparer des poisons pour ses parents et ses amis, ni des tourments affreux que souffrit, pendant trois jours, le stoïque assassin de Louis XV; spectacle horrible et révoltant où coururent les grands seigneurs pour faire la cour au Sardanapale français.

Que les temps sont changés, et combien les mœurs se sont améliorées dans un esprit d'humanité! Au commencement de la révolution, les gens du peuple, seuls, aimaient à voir couler le sang; on se souvient encore que les fenêtres d'un marchand de vin se louaient comme des loges à l'Opéra, du moment où l'on dressait, vis-à-vis sa maison, l'instrument du supplice. Tout Paris était en émoi le jour où des crieurs publics annonçaient à tue-tête: *Jugement qui condamne un particulier très-connu à être fait mourir aujourd'hui en place de Grève.*

Depuis cette époque, un heureux changement s'est opéré dans la classe qui, autrefois, se précipitait au Palais pour entendre prononcer une sentence de mort; qui se pressait au pied de

l'échafaud pour jouir de l'agonie de ces êtres livides, à moitié nus, et dont les derniers regards, en se portant vers le ciel, n'y voyaient qu'un fer fraîchement aiguisé pour les lancer dans une sombre éternité. Cette classe, par l'effet de l'instruction, est devenue sensible; heureuse influence des lumières, elle croira bientôt que l'éducation qu'elle envie est inséparable de l'humanité. Aussi, les enfants de ceux qui, autrefois, prenaient plaisir à voir passer l'infortuné Lally, ayant des bourreaux à ses côtés, et un bâillon à la bouche, ne veulent plus que la place du quartier le plus populeux soit rougie du sang des empoisonneurs et des parricides.

Ce n'est donc point pour rappeler les exécutions juridiques que nous donnerons à ce chapitre le titre de Place de Grève. Sous un autre point de vue, cette place offre matière à des aperçus nouveaux, et dignes d'un grand intérêt, lorsqu'on la considère comme ayant été le théâtre de grands événements politiques, remarquables par leur importance et la mobilité des esprits qui les dirigèrent. Sans vouloir remonter aux temps de la vieille monarchie, prenons seulement pour point de départ le jour où les électeurs, assemblés dans l'Hôtel-de-Ville, dirigèrent le mouvement insurrectionnel qui amena la destruction de la Bastille. Hélas! ce jour qu'on ap-

Français avec les progrès de l'esprit humain. Louis XVI, en voulant suivre un si noble exemple, prouva combien il est dangereux pour les princes faibles de céder à la volonté du peuple. Ainsi la démarche qui venait d'exposer sa personne à la discrétion d'une multitude armée, plutôt que de faire couler une seule goutte de sang, loin d'être le gage d'une réconciliation sincère entre le monarque et les partisans du système nouveau, ne put rétablir la tranquillité publique, ni arrêter le cours des assassinats. Lorsque toute la France rendait hommage à son austère probité, à son amour pour la justice, à sa touchante humanité, les hommes qui voulaient la destruction du trône, certains que ce bon prince, par sa confiance dans l'amour et la fidélité de ses sujets, se dépouillait volontairement de son autorité, donnèrent le signal de

révolution française, par M. Eugène Labaume, qui le premier retraça les terribles désastres de la campagne de Russie. Cet ouvrage, dont les premières livraisons paraîtront très-incessamment, aura pour titre : *Histoire civile et militaire de la Révolution française*. Le public peut d'avance, et par la lecture seule du chapitre que nous imprimons aujourd'hui, se faire une idée de l'importance de l'œuvre tout entière, et apprécier le plan et la manière de l'auteur, dont les études historiques, et quinze ans de travaux et de recherches sur la matière, garantissent l'impartialité, en même temps qu'ils présagent à M. Eugène Labaume un brillant succès. (NOTE DE L'ÉDITEUR.)

haine et de discorde qui allait le livrer à la fureur d'un petit nombre de factieux. Sans doute les grandes fautes politiques, depuis 1789 jusqu'à ce jour, appartiennent à l'obstination des deux premiers ordres. Mais, après la prise de la Bastille, le parti triomphant dans l'assemblée nationale devint seul comptable de toutes les délibérations qui préparèrent la ruine de la monarchie. Pour l'affaiblir de jour en jour, ce parti entretenait l'agitation par la peur, en prêtant au fantôme de l'autorité royale une consistance qu'il était bien loin d'avoir¹. Ne sachant profiter ni de la confiance du roi, ni de l'enthousiasme des Parisiens, il ne faisait rien pour étouffer les principes subversifs qui devaient substituer l'anarchie aux bienfaits d'une liberté réelle.

Les chefs principaux de la révolution étaient : Necker, Bailly et Lafayette, tous trois hommes de bien, mais point du tout hommes d'état. Épris de bonne foi d'une liberté idéale qui les égara dans de fausses routes, ils s'étaient imaginé qu'il resterait toujours assez de puissance à l'autorité royale, et ils se bornèrent à la consacrer en paroles, sans prendre aucun soin de l'investir des prérogatives et des attributs essentiellement liés à son existence; associant le système de l'é-

¹ Necker (Mém. de), t. II, p. 55.

galité à la conception d'un gouvernement monarchique, ils supposaient qu'un roi pouvait régner sans aucune des hiérarchies sociales qui entretiennent chez les hommes l'habitude de l'obéissance et du respect, sans aucune des pompes qui relèvent la majesté du trône, et qui prêtent au pouvoir cette assistance morale si nécessaire à l'administration d'un grand empire.

Durant l'insurrection du 14 juillet, beaucoup de soldats de la garde du roi abandonnèrent leur poste pour venir se joindre à la milice parisienne. Ceux des autres régiments, attirés par l'espérance d'une plus forte paie, et surtout par l'attrait de la licence que favorisait une si grande révolution, arrivaient tous les jours en foule à Paris, et justifiaient leur indiscipline par le prétexte d'accourir à la défense de la liberté. Lafayette partageait cette illusion, et répondait à ceux qui donnaient à ces militaires le nom de déserteurs : « Les seuls déserteurs sont ceux « qui n'ont pas encore abandonné leurs dra-
« peaux¹. »

Peu de jours après, ce général, toujours dominé par le désir de former une armée citoyenne comme celle des États-Unis, demanda que le nom de *Garde nationale* fût donné à la milice pari-

¹ Bailly (Mém. de), t. II, p. 251.

sienne. Lorsqu'il apporta son projet d'organisation à l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'une multitude assemblée, il prononça ces paroles mémorables : « Messieurs, dit-il, je vous apporte une cocarde « qui fera le tour du monde, et une institution « à la fois civique et militaire, qui vaincra toutes « les armées et tous les gouvernements arbitraires « de la vieille Europe, puisqu'elle les mettra dans « l'alternative d'être battus s'ils ne l'imitent pas, « ou d'être renversés s'ils osent l'imiter². » Les gardes nationales en effet devinrent l'appui de nos institutions nouvelles, et quoique dans les commencements elles aient causé des désordres partiels, elles furent l'immense pépinière de nos armées, et formèrent une telle masse de résistance, que la France trouva en elles sa gloire et sa conservation.

D'après le plan présenté par Lafayette, l'infanterie de la garde nationale de Paris devait s'élever à trente-un mille hommes, dont mille officiers. Les soldats étaient divisés en deux corps, l'un de six mille hommes soldés, et l'autre de vingt-quatre mille non soldés. Dans les premiers étaient placés les ci-devant gardes françaises que leur défection avait mis dans la nécessité d'assurer le triomphe de la révolution.

² Note communiquée par le général L....

Des compagnies de chasseurs et un corps de cavalerie portèrent cette armée à plus de quarante mille hommes. On laissa au commandant-général la présentation des officiers de l'état-major, auxquels il donna pour chef le général Gouvion, son brave compagnon d'armes, qui comme lui avait combattu avec gloire en Amérique. Bientôt on ne vit plus que des uniformes et des épaulettes. De tous côtés on formait des réunions militaires, on donnait des fêtes civiques. Ces cérémonies nouvelles pour les Parisiens leur inspirèrent un enthousiasme qui saisit tous les rangs, tous les âges, et entretint l'esprit guerrier sans lequel il n'y a point de peuples libres.

Tout s'émeut, tout s'agite dans cette immense capitale, où une autorité nouvelle venait de s'établir; le même mouvement qui avait porté l'élite de la nation à rivaliser avec le trône poussait les classes inférieures à une insubordination plus grande encore. Les hommes nés dans la condition la plus obscure, réunis sur les quais, sur les places, délibéraient en forme, malgré les défenses de la police. Au milieu de cette agitation, le corps électoral, combattu par les districts, inquiété par les assemblées tumultueuses du Palais-Royal, pouvait à peine suffire aux soins de son immense administration. Il réunissait à lui

seul tous les pouvoirs. Les juges mêmes, incertains sur leurs attributions, lui renvoyaient les accusés¹. On lui accorda aussi la puissance législative, par la faculté qui lui fut laissée de se donner une constitution.

Pour suffire à tant de soins, les électeurs s'étaient partagés en divers comités. Ceux de la police et des subsistances étaient occupés du soin le plus difficile et le plus dangereux; car déjà la disette, accrue par la médiocrité de la précédente récolte, mettait le comble aux désordres. La rareté des denrées de première nécessité excitait sur tous les points une irritation et un mécontentement favorables aux fauteurs de troubles. Des brigands, soudoyés par eux, arrêtaient les convois de subsistance pour affamer le peuple et le rendre furieux. Sous le prétexte de fournir aux approvisionnements, ils pillaient les fermes, les greniers, et brûlaient les titres des seigneurs, sur lesquels on rejetait tous les malheurs publics. Semant ainsi de nouvelles défiances, de nouvelles terreurs, ils faisaient faire chaque jour de rapides progrès à la fermentation populaire. La multitude ignorante et cruelle ne tarda pas à élever des clameurs contre ceux qu'on lui désignait comme auteurs de ses misères. Déjà elle

¹ Thiers, *Hist. de la Révolut. franç.*, t. I, p. 120.

convoitait ses victimes, et bientôt les exécutions allaient recommencer avec plus de férocité sur cette même place où le peuple avait renouvelé ses protestations d'amour à son souverain, et sous les yeux des électeurs, auxquels le roi avait concédé tout ce qu'ils demandèrent d'après leur promesse solennelle d'être désormais les fidèles gardiens de l'ordre et de la paix.

Les députés qui avaient accompagné le roi à Paris rendaient compte de leur mission, lorsque l'assemblée fut informée de plusieurs crimes commis à main armée. Sous prétexte d'accaparement et du monopole des grains, un habitant de Saint-Germain était tombé sous les coups de scélérats inconnus. A Poissy, un riche fermier des environs, appelé Thomassin, avait été arrêté pour le même motif et le peuple à grands cris demandait sa tête. L'assemblée répondit qu'il y avait un pouvoir exécutif et des tribunaux pour assurer le maintien des lois¹. C'était un hommage rendu à l'autorité souveraine; mais le lendemain la délibération sur les troubles de Poissy fut reprise, et les événements prouvèrent combien cette autorité avait besoin d'être étayée par le concours du pouvoir législatif.

La vie de Thomassin était en péril, et ce-

¹ Moniteur du 17 au 20 juillet, p. 87, col. 3.

pendant l'assemblée, loin de donner force à la loi, se borna à envoyer une députation à Poissy pour obtenir la grace du malheureux fermier. Déjà on l'avait arraché de sa prison, et pendant qu'on dressait l'instrument de son supplice, M. de Lubersac, évêque de Chartres, chef de la députation, arrive avec ses collègues, et à force de larmes et de supplications, il obtint pour cet infortuné la faveur d'être jugé. Ce prélat, accompagné de quelques députés et d'une escorte armée, amena Thomassin à Versailles, et bientôt l'instruction du procès attesta son innocence. L'assemblée, au récit de ces faits, donna les plus grands éloges au courage et à la sagesse de ses commissaires et leur décerna une couronne civique. Mais à quel prix? en faisant subir à la représentation nationale la plus honteuse humiliation; en la prosternant aux pieds d'une horde mutinée qui eût été promptement dissipée si on n'eût pas avili le pouvoir suprême pour le confier à la populace, dont on avait imprudemment proclamé la souveraineté.

Dans la même séance, l'assemblée ayant appris qu'au bruit du renvoi de Necker de nouvelles insurrections avaient éclaté en Dauphiné, en Normandie, en Bourgogne et à Pontoise, écouta avec faveur (20 juillet 1789) un projet de proclamation que lui soumit Lally-Tollendal,